

*Construire ensemble,  
l'avenir de chacun pour une société  
plus solidaire et inclusive.*



**8 LOGEMENTS ADAPTÉS AU SEIN D'UNE RESIDENCE**

130, rue Madame Curie  
16600 RUELE-SUR-TOUVRE



## LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

1. Prise de contact avec le coordinateur, transmission d'un dossier de demande de logement.
2. Entretien pour évaluer le projet.  
Étude du dossier par la Commission d'admission de l'ADAPEI CHARENTE, puis proposition du dossier à la Commission d'attribution de NOALIS.
3. Signature du contrat de location et de la charte relative au projet de vie sociale.
4. Mise en place des prestations selon les choix et besoins des personnes (soutien à la convivialité, aux relations sociales et à l'exercice de la citoyenneté...).
5. Evaluation annuelle du parcours.



## DES LOGEMENTS ADAPTES

T1 bis, T2, T3 dont 3 logements pour des Personnes à Mobilité Réduite (33 à 66m<sup>2</sup>).

L'habitant s'acquittera d'un loyer principal et de charges (Eau, Chauffage collectif, ascenseur...).

Les logements sont conventionnés pour ouvrir droit à l'APL.



## A QUI S'ADRESSE L'HABITAT INCLUSIF

Personnes en situation de handicap lié à des troubles neuro-développementaux avec une ouverture possible à :

- Un public avec des troubles psychiques,
- Des personnes âgées.

Mais les personnes devront disposer de compétences à vivre en logement autonome ou à bénéficier de prestations de compensation.



## QU'EST-CE L'HABITAT INCLUSIF ?

L'habitat inclusif, proposé par l'**ADAPEI CHARENTE**, est un dispositif de **8 logements** au sein d'une résidence comprenant 16 logements **gérés par le Groupe Action Logement NOALIS**.

Cette forme d'habitat vise à **mixer les publics** et **encourager les relations sociales**, l'entraide et la solidarité.

Cet habitat constitue la résidence principale de la personne, c'est-à-dire son lieu de vie ordinaire. C'est une offre intermédiaire entre le logement autonome et l'hébergement en établissement.

Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de **vie sociale et partagée** (Charte relative au projet de vie sociale). Il répond au libre choix de la personne, en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale. Si elle le souhaite, **la personne peut solliciter un accompagnement social** ou une offre de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux **en fonction de ses besoins**.



## LE COORDINATEUR ET ANIMATEUR DU PROJET DE VIE SOCIAL PARTAGÉ

- Il **accueille, organise et facilite l'intégration** des personnes dans leur nouvel habitat, quartier et la Commune de Ruelle Sur Touvre.
- Il **sollicite et met en relation** avec les services du territoire, pour répondre aux attentes et besoins des personnes (Aide et soins à domicile, SAVS, SAMSAH...).
- Il **recherche et mobilise** les compétences chez les personnes en situation de handicap.
- Il **informe et fait le lien** avec les acteurs du tissu associatif local.
- Il **favorise le lien social** entre les habitants et avec les acteurs locaux pour permettre une meilleure intégration dans la commune et le quartier... (Initier et animer des activités partagées....).

# CONTACT

**ADAPEI CHARENTE - Pôle Hébergement**

**SAVS** : 05 45 65 72 98

Habitat-inclusif@adapei16.asso.fr

Avec le financement et le concours de la conférence  
départementale des financeurs et du Bailleur



Association parentale au service du handicap

Siège social : 25 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Tél. 05 45 68 51 97 – Fax. 05 45 68 02 53

[www.adapei-charente.fr](http://www.adapei-charente.fr)